

# Sécurisez-vous ! La Chambre d'Agriculture du Gers

## A partir du 2 avril pour les déclarations de surface

En 2012, 59 % des agriculteurs gersois ont télédéclaré leur dossier PAC ; Parmi eux, près de 1 200 ont été accompagnés par la Chambre d'Agriculture, grâce au service CartoPAC. Ce choix leur a permis de s'affranchir de la déclaration papier, qui, à terme, disparaîtra, mais également de bénéficier de conseils personnalisés et de profiter des avantages de la télédéclaration.

Cette année, la Chambre d'Agriculture élargit son offre d'accompagnement dans ce domaine en proposant un service diversifié qui débutera le 2 avril pour s'achever le 15 mai au soir.

### CARTOPAC 2013 : un service complet, sûr et précis

CartoPAC 2013 est une prestation globale qui inclut toutes les étapes de votre déclaration. Lors d'un rendez-vous individuel, un conseiller spécialisé assurera :

**\* Une Prestation technique graphique :**

- mise à jour de votre registre parcellaire, (ajout, suppression d'îlots, modification de contours)
- modification de votre assolement (localisation de vos cultures et bandes enherbées)
- réalisation du dossier de demande d'aides
- télédéclaration dans télépac du dossier PAC et de la PMTVA et ICHN si concerné
- édition du dossier complet et de l'accusé de réception.

**\* Une Prestation de conseil :**

- contrôles de cohérence, sur l'éligibilité des aides sollicitées
- vérification de la conditionnalité 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier : vérification des éléments topographiques, de la diversité de l'assolement, maintien des surfaces en herbe, chargements animaux, etc.
- si nécessaire la vérification de vos engagements dans les Mesures Agro-environnementales (MAE Rotationnelle, MAE Territorialisées, etc.).

#### Les tarifs

**Tarif de base**

Forfait de 37 € HT + part variable de 0,7 €/Ha de SAU avec un plafond à 132 € HT. (Si le plafond de 132 € HT est atteint, application d'un tarif complémentaire de 0,7 €/parcelle au-delà de 50 parcelles)

**Réduction fidélité**

Tous les clients ayant participé à CartoPAC 2011 et 2012 bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le montant total de la facture.

**Abonnés «Mes P@rnelles»**

Les abonnées «Mes parcelles» bénéficient d'une réduction de 50 % sur les parts variables.

**Inscrivez-vous  
aujourd'hui !**

## Comment prendre rendez-vous pour réaliser votre télédéclaration?



### BULLETIN D'INSCRIPTION CARTO PAC 2013

**N'OUBLIEZ PAS :**

Téléphonez dès maintenant pour prendre rendez-vous au 05.62.61.77.13

**Identification du demandeur :**

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_ 000 \_\_\_\_\_ Numéro Pacage : 032 \_\_\_\_\_

Exploitation sociétaire  Exploitation individuelle

Raison sociale : .....

Interlocuteur principal : Nom : ..... Prénom : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : 32 \_\_\_\_\_ Commune : .....

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : .....

Demande à la Chambre d'Agriculture du Gers de m'accompagner pour réaliser mon dossier PAC 2013 pour la télédéclaration via le site Internet Télépac [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr). A ce titre, autorise la DDT du Gers, à fournir à la Chambre d'Agriculture du Gers mes données individuelles ainsi que celles de mon exploitation au titre de la campagne de déclaration de surfaces 2013.

Fait à ..... Signature de l'exploitant

Le .....

- En renvoyant le bulletin d'inscription ci-dessous à :  
*Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques,  
route de Mirande, BP 70161, 32003 Auch Cedex.*

**OU**

- En complétant le formulaire en ligne sur le site internet  
de la Chambre d'Agriculture du Gers  
[www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) (en page d'accueil).

- Puis en téléphonant pour prendre mon rendez-vous au  
05.62.61.77.13.

### Formez-vous à TéléPAC

Découvrez l'utilisation de télépac grâce aux formations collectives que nous vous proposons :

- ✓ Accompagnement à la prise en main de l'outil jusqu'à la signature électronique de votre dossier.
- ✓ Mise à disposition d'un ordinateur connecté à Internet pour travailler directement sur votre dossier.

**Dates et lieu de formation :** 2 et 3 mai à Auch

**Coût de la formation** (ressortissants VIVEA) : 27,50 €

**Contact :** Chambre d'Agriculture du Gers - Service Formation  
05.62.61.77.43.

S'inscrire et connaître les conditions générales ou récupérer le bulletin d'inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle sur le site [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / Nos Actions / Conseils / Installation-Formation-Métiers / Formation.

# vous propose un accompagnement personnalisé (et depuis le 1<sup>er</sup> mars pour la PMTVA)

## ✓ Les nouveautés

### Viticulteurs, profitez d'un conseil personnalisé avec CartoPac

Vous êtes viticulteur, à l'occasion de la réalisation de votre dossier PAC, un conseiller spécialisé viticole vous accueille pour faire le point sur les obligations réglementaires concernant vos activités de vinification et de distillation (*réglementation ICPE – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*).

Prestation incluse dans le rendez-vous CartoPac.

**N'hésitez pas : Renseignements auprès de Virginie HUMBERT, conseiller spécialisé viticulture - Tél : 05.62.61.77.13.**

### PACléo, un conseil personnalisé

Vous réalisez vous-même votre déclaration PAC (*par voie papier, télédéclaration sur TéléPAC, via «MesP@rcelles» ou par le moyen d'autres logiciels spécifiques*), la Chambre d'Agriculture vous propose un conseil personnalisé en prestation.

Lors de cet accompagnement individuel, dénommé PACléo, réalisé sur rendez-vous, un technicien spécialisé vérifie avec vous la cohérence de votre dossier et le respect des règles liées à la conditionnalité :

- ✓ Contrôles de cohérence sur l'éligibilité des aides sollicitées
- ✓ Vérification de la conditionnalité 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier : vérification des éléments topographiques, de la diversité de l'assolement, maintien des surfaces en herbe, chargements animaux, etc.
- ✓ Vérification de vos engagements dans les Mesures Agro-Environnementales (*MAE Rotationnelle, MAE Territorialisée, etc.*), si nécessaire.

**Tarifs :** Forfait de 42 € HT.

**N'hésitez pas : Renseignements et inscriptions au 05.62.61.77.13.**

### Un libre service informatique gratuit

Vous souhaitez réaliser vous-même votre télédéclaration PAC, la Chambre d'Agriculture met à votre disposition des postes informatiques.

- ✓ Pour les exploitants ne bénéficiant pas d'accès Internet ou du haut débit à leur domicile.
- ✓ Mise à disposition gratuite d'ordinateurs connectés à Internet, vous serez totalement autonome et sans assistance technique.

**Plus de renseignements au 05.62.61.77.13.**